

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUIN 2025

Le 17 juin 2025, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 26 juin 2025 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Stéphanie AMOURIQ, Jean-François BONIN, Florian MALARD et Frédéric DERREUMAUX excusés. Jean-François BONIN a donné procuration à Christiane TIVEDDU, Frédéric DERREUMAUX a donné procuration à Carlos PARDO et Florian MALARD a donné procuration à Coralie GRABIT.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Le Maire a demandé à modifier l'ordre du jour (suppression d'un point) ce que le conseil a approuvé à l'unanimité.

Après avoir adopté à 13 voix le compte-rendu de la séance précédente et 1 abstention de Malika BOUMIR, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2024

Monsieur le Maire diffuse à l'ensemble du conseil les chiffres clés émanant du RAD 2024 :

- une longueur de réseau de 22 km ;
- un Indice Linéaire de Perte de 2.09m3/jour/km ce qui est inférieur à l'année dernière (2.93 m3/j/km) est dû au gros travail du délégataire dans la recherche de fuites sur le réseau ;
- 543 abonnés clients (7 abonnées clients en plus)
- un rendement de réseau de 82% ce qui supérieur à l'an dernier (77.5%). Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022 la commune avait un résultat de rendement de réseau à 61%.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX ELEVES SCOLARISES EN DISPOSITIF ULIS – SAINT RAMBERT EN BUGEY

Stéphanie CHEVRY indique que la commune a reçu, de la part de la commune de St Rambert-en-Bugey, une demande de participation aux frais de scolarité pour un élève domicilié à Tenay et scolarisé à St Rambert-en-Bugey en dispositif ULIS fin mars 2025.

Le conseil municipal de St Rambert-en-Bugey en date du 27 mars 2024 a fixé les frais de scolarité ainsi :

- 60€/an/élève pour les frais de fournitures scolaires
- 350€/an/élève pour les frais de fonctionnement généraux
- 150€/an/élève pour les frais liés au temps TAP (ce montant est susceptible d'être révisé)

La commune de St Rambert-en-Bugey a ainsi rédigé une convention à destination des communes de résidences des élèves concernés.

Le conseil valide la convention de participation des frais de scolarité cependant les élus demandent à ce que le nombre d'élèves et l'identité des élèves soient connus avant fin janvier de chaque année afin de pouvoir anticiper le montant des frais de participations au budget primitif.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL

Sur demande du comptable public, la commune doit procéder à des virements de crédits afin de pouvoir intégrer l'excédent de clôture du budget de l'AFAF au budget général.

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
002	Excédent Fonctionnement 2024		+ 1 093.02€		
61521/011	Entretien de terrains	+ 1 093.02€			
	TOTAL	+ 1 093.02€	+ 1 093.02€		

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision modificative.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Indemnités des élus

Conformément aux articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Aux termes de ces articles, il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein.

L'état annuel pour l'année 2024 est diffusé à l'ensemble du conseil.

➤ Fresque boulangerie

Gaël ALLAIN informe avoir eu en rendez-vous les repreneurs de la boulangerie sur la commune. Ceux-ci ont donné plus de détails quant à la date d'ouverture prochaine, le fonctionnement qu'il est prévu, etc.

Il indique avoir évoqué l'aide apportée par la mairie aux professionnels qui reprennent un commerce.

Aucune information sur le montant n'a été communiqué à ce jour, Gaël ALLAIN souhaite que ce montant soit défini collectivement en conseil municipal.

Coralie GRABIT avait proposé une aide sur la rénovation de la façade avec une fresque en lien avec le projet du Khrôma festival sur la commune. Les repreneurs ayant déjà ce projet de rénovation de la façade extérieure / devanture du magasin, ils ont ainsi plusieurs devis à proposer.

A l'unanimité, les élus s'engagent à apporter l'aide financière à l'installation d'un commerce à la boulangerie pour une somme totale de 5 000€ répartie en deux temps :

- Le financement de la rénovation de façade extérieure / devanture du magasin
- Solde à verser 6 mois après l'ouverture du commerce.

➤ **Terrain - Malix**

Gaël ALLAIN informe avoir eu un entretien avec un propriétaire d'une parcelle de terrain sur le hameau de Malix qui jouxte une parcelle communale.

Ce dernier souhaite faire un don de cette parcelle à la commune.

Cela représente une opportunité pour créer une place de stationnement supplémentaire sur ce secteur qui est très compliqué.

Cette parcelle cadastrée AK 212 est d'une superficie de 12m².

Un devis a été demandé pour la rédaction d'un acte administratif auprès de l'entreprise Axis conseils, le montant s'élève à 420 €.

Le conseil valide à l'unanimité ce projet d'intégration de cette parcelle dans le domaine communal par la rédaction d'un acte administratif.

➤ **Convention de participation financières aux communes de résidences des enfants scolarisés en dispositif UEEA**

Stéphanie CHEVRY rappelle à l'ensemble du conseil, que la commune accueille depuis la rentrée de septembre 2021 des élèves en dispositif UEEA (7 élèves). A ce titre, la commune n'a jamais demandé de participation aux frais de scolarité aux communes de résidences des élèves. A partir de la rentrée de septembre 2025, les 7 élèves scolarisés dans ce dispositif ne seront que des élèves extérieurs à la commune.

Dans le département de l'Ain, il n'y a que 4 communes (dont Tenay) qui accueillent un tel dispositif (en élémentaire et maternelle), il s'avère que 2 communes demandent une participation financière aux communes de résidences des enfants scolarisés en dispositif UEMA ou UEEA.

Précédemment, le conseil s'est prononcé pour valider la convention de participation aux frais de scolarités d'un élève domicilié à Tenay et scolarisé en dispositif ULIS sur St Rambert-en-Bugey, Stéphanie CHEVRY propose qu'une convention soit également établie entre la commune de Tenay et les communes de résidences des enfants pour la rentrée 2025-2026 afin de demander une participation aux frais de scolarité de ces élèves.

Le montant de participation pour l'année 2024-2025 est estimé à 590.00 € de frais de fonctionnement (fournitures scolaires, chauffage, électricité, personnel d'entretien, eau, frais divers...) et 80.00 € de frais de fonctionnement de cantine (personnel de service et animateurs, mise à disposition de la salle et entretien...). Le montant total s'élève à 670.00 € / enfant.

Le conseil valide à l'unanimité le fait de demander une participation financière aux communes de résidences des élèves scolarisés en classe UEEA à partir de la rentrée scolaire 2025-2026.

Le secrétariat de mairie s'engage à contacter les communes de résidences des élèves scolarisés à Tenay dès septembre 2025 afin d'informer qu'une convention sera transmise prochainement. Chaque année la commune de Tenay établira un titre de paiement à partir du mois de janvier afin que cette somme soit prévue au budget primitif.

➤ **Composteur**

Christian SAVOI indique qu'il convient de trouver un emplacement pour l'installation d'un composteur. En effet, la loi oblige depuis le 1^{er} janvier 2024 à mettre en place un tri à la source (compostage, collecte ou les deux) pour 95 % de la population dit ménage. Il n'y a aucune obligation des collectivités vis-à-vis des non-ménages (administrations, associations, restaurants, EHPAD, commerces de détails...).

Ce composteur doit être placé au centre du village, facilement accessible par les habitants du bourg, il faut un espace suffisamment grand et surtout en contact avec le sol. Coralie GRABIT propose le coin d'herbe au parking derrière la pharmacie sous la fresque de la montgolfière.

Christian SAVOI et Stéphanie AMOURIQ doivent prendre contact avec des entreprises afin d'établir un devis et contrôler que l'emplacement est favorable à la pose d'un composteur.

Le but est de créer une association regroupant les jardiniers cultivant dans les jardins communaux, afin qu'ils assurent la gestion et l'entretien de l'installation de compost, qui leur sera principalement destinée.

➤ **Place PMR Résidence Sallier**

L'entreprise PERSICO a réalisé la création d'une place PMR vers les stationnements de la placette de la Résidence Sallier fin mars 2025 pour un montant de 3 813.60€.

Il s'avère que l'enrobé utilisé pour la création de la place PMR s'affaisse et s'effrite.

L'entreprise SOCATRA réalisant actuellement des travaux d'enrobé sur la route de Plomb a réalisé un devis pour reprendre cette place PMR, ainsi le devis s'élève à 2 400€.

Gaël ALLAIN demande auprès de l'ancien dirigeant de l'entreprise PERSICO, Pierre PERSICO de reprendre à titre gracieux le travail effectué en supprimant la couche d'enrobé et en coulant une dalle de béton pour créer la place.

Pierre PERSICO indique qu'une reprise sera faite et qu'une dalle de béton brossée est préférable afin de ne pas avoir une plateforme glissante par temps de pluie.

➤ **Retour sur la session PCS1**

Christian SAVOI indique qu'une session PSC1 du 31.05.2025 a eu lieu au Centre Incendie et de Secours de l'Albarine à St Rambert avec la présence de certains élus (Stéphanie A, Frédéric et Christian) et administrés.

Sur la session de 10 personnes, il y avait 7 personnes de la commune de Tenay.

Christian SAVOI informe que la formation était enrichissante et appréciée de tous.

Coralie GRABIT propose de fixer un nouveau créneau de formation sur le mois de septembre/octobre.

➤ **PCS**

Carlos PARDO projette les mises à jour effectuées sur le Plan Communal de Sauvegarde suite à la dernière réunion sécurité tenue en mairie en février 2025 en présence de certains élus.

Il indique également que le PCC Courtioux est complètement équipé à ce jour et prêt à être utilisé.

Il propose que la visite du PCC se fasse lors d'un prochain conseil.

Gaël ALLAIN propose également que la prochaine réunion sécurité se fasse dans les locaux du PCC Courtioux.

➤ **Proposition vente d'un local commercial aux Eaux-Noires**

Gaël ALLAIN indique qu'actuellement l'ensemble des locaux commerciaux situés aux Eaux-Noires sont loués.

Le locataire du local N° 4 soumet une proposition d'achat de ce local à la commune pour un montant de 100 000 € net vendeur.

L'ensemble des élus est favorable à la vente de ce local communal.
Cependant ils souhaitent faire une contre-offre à 120 000 €.

Pierre PERSICO indique également qu'il faut une vente unique du local sans créer un syndicat de co propriété.

Une réponse sera apportée au locataire du local N°4 dans les prochains jours en ce sens.

➤ **Situation de l'entreprise Maison Seiller**

Séverine BRUN indique que l'entreprise Maison SEILLER a été placée en redressement judiciaire en avril dernier. A ce jour, il y a 2 offres qui ont été formulées auprès du tribunal du commerce de Bourg-en-Bresse.

L'une d'elle est de l'ancien dirigeant Renaud SEILLER et ses associés pour une proposition à 160 000€ et une reprise de 34 employés sur 54.

La deuxième offre est celle d'un dirigeant d'entreprise basée sur St Sorlin-en-Bugey pour un montant de 50 000€ et une reprise de 22 employés sur 54.

La décision doit être prise par le Tribunal du commerce fin juillet début août.

➤ **Prochain Mandat**

Gaël ALLAIN, actuellement Maire de la commune propose à l'ensemble du conseil de réfléchir durant l'été sur la possibilité de chacun de renouveler ou non son engagement dans le conseil municipal et dans la commune pour les prochaines élections puisque le mandat actuel arrive bientôt à sa fin.

Il propose d'ouvrir la discussion lors d'un prochain conseil municipal en septembre ou octobre.

➤ **Divers**

Pierre PERSICO signale que le cimetière est à entretenir prochainement. Comme chaque année en été, la gestion de l'entretien du cimetière est problématique (mauvaises herbes...)

Gaël ALLAIN répond que l'entretien du cimetière sera demandé auprès des agents techniques rapidement.

Coralie GRABIT informe du vol de certains plants de fleurs dans la rue de la gare et surtout d'un cèdre bleu planté au printemps à la sortie de Tenay côté gare.

Elle indique également que les panneaux indiquant le parcours fresques sont terminés et seront prochainement installés côté Ambérieu -Tenay au niveau de U66 et côté Belley-Tenay sur la butte de la guinguette.

Elle informe que les travaux de restauration du parc des Eaux-Noires entrepris par la Fédération Nationale de la pêche sont terminés. L'inauguration du site se fera le 17 octobre 2025. La matinée sera dédiée à l'explication du chantier de restauration et l'après-midi dédiée à un temps d'échange avec les écoles et la commune sur les projets autour de ce lieu.

Carlos PARDO signale que le club de foot a déjà beaucoup d'inscriptions pour la saison 2025-2026. Il faut prévoir un entretien régulier du stade de foot notamment de la tonte, pour cela l'équipement de la commune n'est pas adapté à cette tonte. Un devis a été validé auprès des Ateliers Solidaires du Bugey basés à St Rambert-en-Bugey pour un montant de 4 300€ / an comprenant 10 passages / an pour la tonte, 4 passages de débroussaillage des talus qui borde le stade ainsi que le broyage de la partie arrière à l'extérieur du stade.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures et vingt minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 08/09/2025,

Le secrétaire de séance,
Carlos PARDO



Le Maire,
Gaël ALLAIN

